

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024

DELIBERATION N°24/57

**Poursuite du projet de création d'une foncière
EPORA x Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les principes fondateurs présentés qui constitueront le projet de Foncière entre EPORA et la Caisse des Dépôts et Consignations

Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Poursuivre les discussions avec la Caisse des dépôts et Consignations afin de mettre au débat au prochain Conseil d'Administration la validation de la création d'une filiale et les projets de statuts et de pacte d'associés de la filiale.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

Signé par :

BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET